

RAPPORT FINANCIER
2014
DE L'AFM-TÉLÉTHON

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE 2014

Un événement majeur s'est produit en 2014, qui marque le changement de dimension de l'AFM-Téléthon et valide le bien-fondé de sa stratégie d'investissement dans l'innovation scientifique : le développement d'un premier candidat-médicament contre l'amyotrophie spinale, l'Olesoxime. Développée par la société de biotechnologie marseillaise Trophos, dans le cadre d'un programme de recherche soutenu depuis plus de 15 ans par l'AFM-Téléthon, cette molécule neuro-protectrice a fait l'objet d'un essai clinique international de phase II/III qui a conclu à son efficacité pour ralentir l'évolution de l'amyotrophie spinale.

Le 16 janvier 2015, le laboratoire Roche a annoncé l'acquisition de la société Trophos. L'engagement de ce géant de la pharmacie représente une garantie solide pour la production et la commercialisation de l'Olesoxime à l'échelle mondiale.

En tant qu'actionnaire de la société Trophos et titulaire d'une licence exclusive et mondiale sur l'Olesoxime dans l'amyotrophie spinale (SMA), l'AFM-Téléthon s'est attachée à garantir prioritairement l'intérêt des malades, comme elle l'a toujours fait, notamment afin de leur permettre un accès le plus rapide possible au traitement, avant même l'autorisation de mise sur le marché.

Les retombées financières, échelonnées sur plusieurs années et conditionnées à un certain nombre d'étapes, permettront à l'AFM-Téléthon d'accélérer le développement de nouveaux médicaments pour les maladies rares et de renforcer l'aide aux malades et aux familles.

2014 a également été marquée par l'excellent résultat de la collecte du Téléthon. Pour la deuxième année consécutive, elle est en augmentation, reflétant ainsi un triple succès de collecte, de mobilisation et d'audience pour le marathon annuel diffusé sur les chaînes de France Télévisions.

La collecte finale du Téléthon 2014 s'est ainsi élevée à 92 920 108 euros : c'est 4 % de plus qu'en 2013 et 13 % de plus que le total des promesses affichées par le compteur à la fin de l'émission de 30 heures. Obtenu dans un contexte économique toujours difficile, ce résultat illustre bien la force des valeurs de solidarité qui s'expriment dans la France entière et au-delà, ainsi que la confiance des donateurs, bénévoles et partenaires engagés à nos côtés pour nous aider à vaincre la maladie.

Dans un contexte interne toujours marqué par la maîtrise des dépenses, les missions sociales représentent en 2014 80,7 % des activités de l'AFM-Téléthon.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER), alimenté par les produits et les charges du compte de résultat, permet de présenter les réalisations de l'exercice, ventilées par type d'emploi en fonction des ressources collectées auprès du public.

Toutefois, pour permettre une compréhension économique plus conforme à la réalité des actions menées par l'Association, il est nécessaire d'effectuer certains retraitements.

Ainsi, les programmes de recherche soutenus par l'Association sont, pour certains d'entre eux, financés par des avances remboursables ou par d'autres investissements financiers (notamment le versement dans le fonds d'amorçage créé spécifiquement). Ces financements n'étant pas des charges, ils sont exclus des emplois du CER alors qu'ils font partie intégrante des missions sociales de l'AFM-Téléthon.

Certaines charges supportées dans un premier temps par l'AFM-Téléthon font l'objet de refacturations partielles ou ont été financées, pour partie, par des subventions d'investissement et ne constituent donc pas en définitive des dépenses pour l'Association.

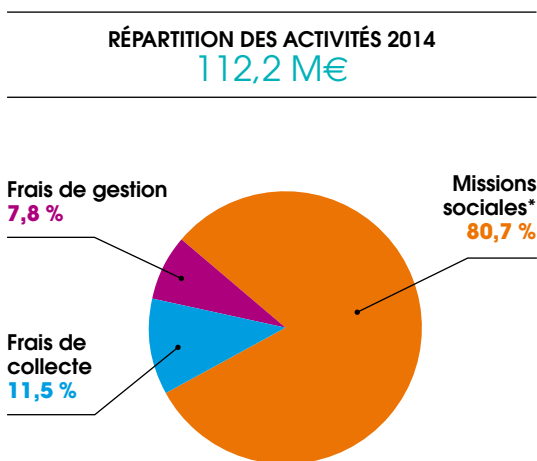
Aussi, afin de donner une image plus fidèle de l'ensemble de ses activités, l'AFM-Téléthon présente à ses donateurs des chiffres-clés, indicateurs financiers basés sur les chiffres des emplois du compte d'emploi des ressources (tous financements confondus, c'est-à-dire ceux qui sont issus de la générosité publique et les autres) retraités avec les éléments explicités ci-dessus, à savoir :

- la variation des avances octroyées dans le cadre des missions sociales ;
- les autres investissements financiers dans des structures dédiées à la recherche ;
- la minoration des emplois par les produits qui les ont atténués.

Les engagements de l'AFM-Téléthon en faveur de ses missions sociales se sont élevés à 90,5 M€ en 2014, un niveau comparable à celui de 2013 (91,9 M€).

La part des activités concernant les missions sociales s'élève à 80,7 % du total des activités menées par l'Association en 2014, un taux qui est en ligne avec les niveaux habituels.

Pour un total valorisé à 112,2 M€, la ventilation par mission des activités de l'AFM-Téléthon en 2014 est la suivante :



* Les missions sociales comprennent les activités liées à l'établissement de soins qui ont été financées par des fonds publics. Hors ces activités, la part des missions sociales s'élève à 79,2 %. Pour mémoire, l'engagement pris lors du Téléthon 2013 était de 80 %.

Liée au soutien financier constant apporté à la recherche et à l'aide aux malades, la baisse des réserves financières a cependant été limitée par les encaissements du Téléthon.

Le résultat comptable, impacté positivement pour 9,8 millions d'euros par la reprise de provisions sur les éléments d'actif liés à la société Trophos et par la continuation du plan d'économies, affiche un excédent de 4,1 millions d'euros.

Nos réserves financières, définies comme le solde de la trésorerie de fin d'année sans prendre en compte les recettes du Téléthon encaissées en décembre, sont passées de 71 à 64 millions d'euros entre fin 2013 et fin 2014.

Cette baisse de 7 millions d'euros a été en grande partie compensée par les encaissements du Téléthon en décembre (un peu plus de 68 millions d'euros) qui ont permis de limiter la baisse de la trésorerie globale à 2 millions d'euros, du 31/12/2013 au 3/12/2014.

Le compte d'emploi annuel des ressources fait apparaître, dans ce contexte, un solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 31 décembre 2014 toujours égal à zéro.

L'année 2015 et les suivantes s'annoncent riches en résultats et en nouvelles réalisations

Le succès de l'Olesoxime, qui devrait permettre la mise sur le marché du premier médicament pour les malades concernés par l'amyotrophie spinale, doit ouvrir la voie à d'autres succès thérapeutiques, mission première de l'Association.

C'est pour cette raison que l'AFM-Téléthon a décidé de renforcer, dans son budget 2015, en cohérence avec les objectifs du plan stratégique AFM 2017, son soutien à la recherche scientifique pour accélérer le développement de médicaments innovants.

Les subventions octroyées par l'AFM-Téléthon à ses laboratoires, Généthon (financé par les recettes des animations du Téléthon), l'Institut de Myologie, I-Stem et Atlantic Gene Therapies, tous quatre membres de l'Institut des biothérapies des maladies rares, doivent contribuer à la réussite de cet objectif stratégique majeur.

Par ailleurs, et pour faire face aux besoins croissants d'expertises et de capacités de production suffisantes pour les projets cliniques de thérapie génique et de thérapie cellulaire, le conseil d'administration a décidé de voter un budget significatif dédié à la montée en puissance et la mise en place d'un projet de plateforme industrielle et pharmaceutique ambitieux.

L'innovation sociale fait également partie des enjeux prioritaires de 2015 : elle nous permettra de renforcer la prise en compte des besoins en matière d'accompagnement des malades et des familles.

La conclusion de la trésorière

Les comptes 2014 sont le reflet de la bonne gestion et de l'activité dynamique de l'AFM-Téléthon, avec un ratio de 80,7 % pour les missions sociales, respectant l'équilibre de nos activités.

Démonstration est faite de l'efficacité du « modèle AFM-Téléthon » pour aller de la recherche jusqu'au traitement.

Le budget 2015 est ambitieux et permet de financer le démarrage de nouveaux projets très importants et très innovants.

Au nom de l'AFM-Téléthon, je remercie les donateurs, les entreprises partenaires et les testateurs pour leur soutien, sans lequel rien ne serait.

Béatrice de Montleau,
Trésorière de l'AFM-Téléthon

BILAN

ACTIF

(Exercices 2014 et 2013, en euros)

	Valeurs brutes 2014	Amortissements Provisions 2014	Valeurs nettes 2014	Valeurs nettes 2013
ACTIF IMMOBILISÉ	148 717 148	48 915 850	99 801 298	92 785 335
Immobilisations incorporelles	2 652 914	1 254 915	1 397 999	988 502
Brevets	234 419	44 714	189 705	168 737
Logiciels	2 305 106	1 210 201	1 094 906	652 614
Immobilisations en cours	113 389	0	113 389	167 151
Immobilisations corporelles	54 694 958	36 965 538	17 729 420	20 695 399
Terrains	1 583 676	0	1 583 676	2 958 676
Constructions	40 913 744	26 178 441	14 735 303	15 914 938
Installations, matériel & outillage	4 385 141	3 903 383	481 757	630 060
Matériel et mobilier	3 607 225	3 299 483	307 743	366 797
Matériel de transport	713 673	628 228	85 445	91 268
Autres immobilisations	3 249 260	2 956 003	293 257	445 758
Immobilisations en cours	242 239	0	242 239	287 903
Immobilisations financières	91 369 276	10 695 397	80 673 879	71 101 433
Participations	6 000 883	327 295	5 673 588	1 015 565
Créances rattachées à des participations	12 671 556	0	12 671 556	4 986 000
Autres titres immobilisés				
Activités de portefeuille	61 189 851	1 156 121	60 033 730	63 197 091
Autres titres	296 600	0	296 600	0
Prêts	1 500 705	575 559	925 145	787 328
Dépôts et cautionnements	273 894	0	273 894	272 472
Avances	9 435 786	8 636 421	799 365	842 977
ACTIF CIRCULANT	103 795 901	504 663	103 291 238	104 608 624
Stocks	1 402	0	1 402	0
Redevables et comptes rattachés	25 519 171	52 206	25 466 965	28 635 320
Créances diverses	4 094 849	447 137	3 647 712	3 745 145
Valeurs mobilières de placement	62 517 693	5 319	62 512 374	62 910 459
Disponibilités	11 182 182	0	11 182 182	8 824 737
Charges constatées d'avance	438 617	0	438 617	433 275
Legs et donations en cours de réalisation	41 986	0	41 986	59 687
TOTAL ACTIF	252 513 049	49 420 512	203 092 537	197 393 959
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser			6 905 911	6 279 372
Legs acceptés par les organes statutairement compétents			1 007 287	982 616
Legs acceptés par l'organisme de tutelle			5 898 624	5 296 756

PASSIF

(Exercices 2014 et 2013, en euros)

	2014	2013
FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES	35 164 954	31 335 988
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	936 263	936 263
Réserves	25 168 836	29 067 945
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	4 069 352	- 3 919 916
Subventions d'investissement	4 033 858	4 258 093
Provisions réglementées	1 395 084	1 411 235
Autres fonds propres		
Résultat sous contrôle de tiers financeur	- 438 439	- 417 631
PROVISIONS POUR CHARGES	3 953 081	3 844 463
Provisions pour risques	506 500	345 056
Provisions pour charges	3 446 581	3 499 407
FONDS DÉDIÉS	134 676 443	129 159 644
Fonds dédiés (hors legs affectés)	134 436 559	128 816 552
Fonds dédiés sur legs affectés	239 884	343 092
DETTES	29 298 059	33 053 863
Emprunts et dettes financières diverses	6 860	6 864
Avances et acomptes reçus	49 903	24 490
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 257 707	8 528 800
Dettes fiscales et sociales	7 700 271	7 747 138
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	312 608	469 193
Subventions à payer	11 965 679	15 129 558
Autres dettes	1 002 072	1 145 595
Produits constatés d'avance	2 960	2 225
COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE	0	0
Legs et donations en cours de réalisation	0	0
TOTAL PASSIF	203 092 537	197 393 959
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements donnés	31 521 597	34 574 667

COMPTE DE RÉSULTAT

(Exercices 2014 et 2013, en euros)

	2014	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de service	2 164 922	1 820 333
Produits de séjour	7 491 401	7 005 333
Production immobilisée		
Subventions	826 659	1 119 251
Dons et mécénat	93 996 662	90 345 424
Legs	4 652 422	3 952 106
Autres produits	1 956 694	2 309 062
Reprises sur provisions & amortissements	1 086 599	510 723
Transfert de charges d'exploitation	319 081	360 001
(1) Total des produits d'exploitation	112 494 438	107 422 231
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	2 550 706	2 696 151
Services extérieurs	8 310 561	8 639 453
Autres services extérieurs	9 765 072	10 418 672
Impôts, taxes et versements assimilés	3 620 368	4 001 222
Charges de personnel	32 243 559	32 694 796
Subventions et autres charges	54 439 987	52 424 005
Dotations aux amortissements	2 045 948	2 103 464
Dotations aux provisions diverses	1 068 402	830 377
(2) Total des charges d'exploitation	114 044 603	113 808 141
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1) - (2)	- 1 550 165	- 6 385 910
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus de participations		
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Revenus des autres intérêts et produits assimilés	1 972 066	2 539 315
Reprises sur provisions	12 003 787	732 191
Différences positives de changes	27 191	2 124
Produits nets sur cessions des VMP	225 751	65 234
(3) Total des produits financiers	14 228 795	3 338 865
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements & provisions	1 163 056	865 103
Intérêts et charges assimilées	- 314	906
Différences négatives de changes	4	2 597
Charges nettes sur cessions de VMP	848	3 662
(4) Total des charges financières	1 163 593	872 268
RÉSULTAT FINANCIER (3) - (4)	13 065 202	2 466 597
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	378 677	153 019
Sur opérations en capital	228 586	227 626
Reprises sur provisions et transfert de charges	28 338	30 663
(5) Total des produits exceptionnels	635 601	411 309
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Dotations aux amortissements et provisions	12 187	18 093
Sur opérations de gestion	311 892	147 944
Sur opérations de capital	2 043 983	234 113
(6) Total des charges exceptionnelles	2 368 062	400 150
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (5) - (6)	- 1 732 461	11 159
Impôt sur les sociétés	196 425	240 435
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	89 571 730	90 044 956
Engagements à réaliser sur ressources affectées	95 088 529	89 816 282
TOTAL DES PRODUITS	216 930 564	201 217 360
TOTAL DES CHARGES	212 861 212	205 137 276
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	4 069 352	- 3 919 916

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Montants exprimés en euros

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1 Événements principaux de l'exercice

L'exercice a été marqué par une réussite scientifique à laquelle l'AFM-Téléthon a largement contribué : la mise au point de l'Olesoxime, une molécule qui permet de ralentir l'évolution de l'amyotrophie spinale, une maladie neuromusculaire emblématique du combat de l'Association. C'est la société de biotechnologie marseillaise Trophos qui a développé cette molécule dans le cadre d'un programme de recherche soutenu financièrement depuis 15 ans par l'AFM-Téléthon (octroi de subventions, d'avances remboursables et prise de participation au capital).

Ce succès a abouti au rachat, début 2015, de la société Trophos par le groupe pharmaceutique Roche. Dans le cadre de ce rachat, l'AFM-Téléthon, en tant qu'actionnaire de la société Trophos et détentrice d'une licence exclusive et mondiale sur l'Olesoxime, s'est attachée prioritairement à permettre le plus rapidement possible l'accès des malades au médicament et à obtenir un juste retour financier sur investissement.

Dans ce contexte, les dépréciations relatives aux avances et aux titres inscrits à l'actif du bilan, qui avaient été constatées par l'AFM-Téléthon pour tenir compte des aléas inhérents à tout programme de recherche scientifique, ont fait l'objet d'une reprise totale dans les comptes de l'exercice, pour un montant de 9 841 K€.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe (qui comprend le compte d'emploi annuel des ressources).

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 abrogeant le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

L'exercice a une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Comme chaque année, les ressources issues de la collecte du Téléthon, encaissées ou facturées jusqu'au dernier jour ouvré du mois de février de l'exercice suivant, sont enregistrées en produits dans les comptes de l'exercice.

De la même manière, des dépenses relatives au Téléthon organisé au cours de l'exercice, qui ont été facturées jusqu'au dernier jour ouvré du mois de février de l'exercice suivant, sont enregistrées en charges dans les comptes de l'exercice.

2. Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

(En milliers d'euros)

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Activation d'immobilisation en cours	Sortie	Virement de compte à compte	
Immobilisations incorporelles	2 018	505	305	175	-	2 653
Immobilisations corporelles	56 102	369		1 776	-	54 695
Immobilisations financières	92 776	21 186		22 593	-	91 369
TOTAL	150 896	22 060	305	24 544	-	148 717

Situation du patrimoine au 31 décembre 2014 :

- Bâtiments de l'AFM-Téléthon à Évry (91),
- Locaux du service régional à Paris (75),
- Lieux d'accueil adaptés pour les familles : appartement à Paris (75), maison d'Étiolles (91), maison de vacances La Hamonais à Trégueux (22),
- Terrain situé à Saint-Lupicin (39) où a été créé le Village Répét Familles® Les Cizes,
- Pôle Yolaine de Kepper à Saint-Georges-sur-Loire (49) : établissement de soins, Village Répét Familles® La Salamandre.

2.1.2 Tableau des amortissements et des dépréciations sur immobilisations

(En milliers d'euros)

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 029	226	1	1 254
Immobilisations corporelles	35 407	1 820	261	36 966
Immobilisations financières	21 675	1 018	11 997	10 696
TOTAL	58 111	3 064	12 259	48 916

2.1.3 Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et es-comptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Activation d'immobilisation en cours	Sortie	Virement de compte à compte	
Brevets- Logiciels	1 851	395	305	11	-	2 540
Immobilisations en cours	167	110	-	164	-	113
TOTAL	2 018	505	305	175	-	2 653

2.1.3.1 Principaux mouvements

Les diminutions sont principalement composées de l'activation d'immobilisations en cours (logiciels).

Les acquisitions sont principalement constituées d'investissements liés à la poursuite de projets informatiques.

2.1.3.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Brevets	Linéaire	20 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 10 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Activation d'immobilisation en cours	Sortie	Virement de compte à compte	
Terrains	3 198			1 615		1 583
Constructions	40 814	100				40 914
Installations, matériel et outillage	4 336	49				4 385
Matériel et mobilier	3 527	101		21		3 607
Matériel de transport	713	1				714
Autres immobilisations	3 226	23				3 249
Immobilisations en cours	288	95		140		243
TOTAL	56 101	369	-	1 776	-	54 695

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les augmentations réalisées au cours de l'exercice sont notamment composées de :

- investissements et travaux réalisés sur site du siège social à Évry pour 178 K€,
- investissements et travaux réalisés dans les autres sites délocalisés pour 71 K€,
- investissements sur le site du pôle Yolaine de Kepper pour 58 K€,

La principale diminution constatée au cours de l'exercice est composée pour 1 615 K€ de la sortie de l'actif d'un terrain (dédié à un bâtiment de bioproduction) qui a été apporté par l'AFM-Téléthon à la SCI Henri Desbrùère en contrepartie de parts sociales.

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Terrains	Non amortissable	
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Constructions (structure)	Linéaire	25 à 50 ans
Installations, matériel et outillage	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel et mobilier	Linéaire	4 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 8 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 à 15 ans

2.1.5 Immobilisations financières

(En milliers d'euros)

Comptes d'immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Participations	4 961	1 375	335	6 001
Créances rattachées à des participations	11 577	1 094		12 671
Prêts	1 336	1 505	1 341	1 500
Dépôts et cautionnement	272	22	20	274
Activités de portefeuille	63 690	16 892	19 392	61 190
Autres Titres	1 379	297	1 379	297
Avances	9 560		125	9 435
TOTAL	92 776	21 185	22 592	91 369

Les immobilisations financières sont composées de participations et créances rattachées, de prêts, de dépôts et cautionnements, de produits de placements, d'autres titres et d'avances.

• Participations

Cette rubrique comprend les titres des sociétés indiquées au paragraphe 2.1.5.1.

• Créances rattachées à des participations

Ce poste est composé des avances remboursables octroyées à la société Trophos.

• Prêts

Les prêts concernent essentiellement les avances versées par l'AFM-Téléthon en faveur des familles pour les aider dans le financement d'aides techniques ou humaines. Au 31 décembre 2014, ces avances s'élèvent à 1 358 K€.

• Activités de portefeuille

Cette rubrique comprend les encours relatifs à des contrats de capitalisation et au fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares créé en 2013 avec BPI France.

Les contrats de capitalisation permettent de dégager des produits financiers qui sont calculés avec un taux d'intérêt minimum garanti ou avec le taux du fonds euro de la compagnie d'assurances. Les intérêts sont capitalisés en fin d'année et versés à l'AFM-Téléthon lors du remboursement partiel ou total du contrat. Les encours correspondants tiennent compte des intérêts acquis, cumulés au 31 décembre 2014.

Les contrats de capitalisation sont assortis d'une garantie sur 100 % du capital placé, donnée par les établissements financiers auprès desquels ces produits de placement ont été souscrits.

Le fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares a pour objet, au travers de ses investissements dans les entreprises de :

- favoriser les projets thérapeutiques visant à offrir aux patients atteints de maladies rares l'accès aux traitements innovants,
- permettre l'émergence de traitements pour des pathologies fréquentes à partir des innovations thérapeutiques développées pour ces maladies rares.

Au cours de l'exercice, l'AFM-Téléthon a réalisé une souscription additionnelle de 1 050 K€ dans le Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares.

• Autres titres

Au 31 décembre 2014, les autres titres comprennent des obligations convertibles de la société Trophos acquises au cours de l'exercice (297 K€).

• Avances

Cette rubrique est composée des avances versées à des sociétés de biotechnologies et à des sociétés investies dans des projets innovants de développement d'aides techniques ainsi que de l'apport de 8 421 K€ effectué par l'AFM-Téléthon lors de la création de Généthon (à l'origine une avance, cette contribution a été transformée en apport avec droit de reprise au cours de l'exercice 2012).

Les principaux mouvements de l'exercice concernant les valeurs brutes des immobilisations financières sont :

• Participations

Les augmentations comprennent pour 1 375 K€ les parts sociales de la Société Civile Immobilière (SCI) Rue Henri Desbruère détenues par l'AFM-Téléthon.

Suite à une décision prise par l'assemblée générale, l'AFM-Téléthon a apporté au cours de l'exercice à

cette SCI placée sous son contrôle, un terrain d'une superficie de 9 174 m², support du bâtiment Généthon Bioprod édifié par Généthon à Corbeil-Essonnes, rue Henri Desbruère, dans le cadre d'un bail à construction qui lui avait été consenti.

• Créances rattachées à des participations

Les augmentations comprennent le versement d'une avance de 1 094 K€ à la société Trophos dans le cadre du programme de recherche soutenu par l'AFM-Téléthon.

• Prêts

L'octroi d'avances aux familles explique les augmentations pour 1 487 K€ et le remboursement d'avances ou la transformation d'avances en aides expliquent les diminutions pour 1 341 K€.

• Activités de portefeuille

Les augmentations comprennent un investissement dans le Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, la souscription de deux contrats de capitalisation, ainsi que la capitalisation des intérêts acquis au cours de l'exercice.

Les diminutions comprennent le remboursement partiel d'un contrat de capitalisation et d'un produit de placement à moyen terme (BMTN).

2.1.5.1 Liste des filiales et participations

(En milliers d'euros)

Sociétés	Capitaux propres (y compris le résultat)	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brute	Nette				
Filiales (+ 50 %)								
AFM Productions SARL	114	100 %	153	153	377	11	10	0
SCI Rue Henri Desbruère	1 376	99 %	1 376	1 376	0	0	7	0
Participations (10 à 50 %)								
Genosafe SAS	1 447	40 %	880	579	0	865	81	0
Participations (0 à 10 %)								
Trophos SA*	(15 192)	9,4 %	3 250	3 250	12 968	26	(3 758)	0
Anagenesis Biotechnologies	156	8,9 %	200	200	0	1	(57)	0
Genopole 1 ^{er} jour	6 376	1,9 %	141	141	0	0	1 059	0

* Sur la base des comptes intermédiaires de la période du 01/01/2014 au 30/09/2014.

- **AFM Productions S.A.R.L.**

Cette société a pour objet d'assurer certaines productions audiovisuelles pour le compte de l'AFM-Téléthon dans le cadre de la politique de communication relative à ses missions stratégiques, ou pour le compte d'autres structures, toujours en lien avec ses missions sociales ou sa stratégie d'intérêt général.

- **Génosafe S.A.S.**

Cette société de services dédiée à la sécurité spécifique des traitements de thérapie génique et cellulaire a été créée par l'AFM-Téléthon et l'association Généthon qui détiennent respectivement 40 % et 60 % du capital.

- **Trophos S.A.**

Les actions souscrites et les avances remboursables ont pour objet la réalisation d'un programme de recherche et de développement de molécules pour le traitement de l'amyotrophie spinale infantile.

Le groupe pharmaceutique Roche a procédé en 2015 au rachat de la société Trophos, qui a développé l'Olesoxime, une molécule neuroprotectrice qui permet de ralentir l'évolution de l'amyotrophie spinale, dans le cadre du programme de recherche soutenu par l'AFM-Téléthon.

- **Génopole 1^{er} jour S.A.**

Cette société est un fonds de pré-amorçage destiné à aider les entreprises dont l'activité se situe clairement dans le domaine de la génétique et qui sont désireuses de s'installer sur le site d'Évry. Le soutien porte sur l'évaluation du projet et ses perspectives économiques avant la constitution de la société.

- **Anagenesis Biotechnologies S.A.S.**

Cette société a pour objet le développement et la commercialisation de protocoles, de techniques et d'expertises de production de cellules précurseurs et différenciées pour le développement et l'analyse de modèles cellulaires *in vitro* ainsi que l'application des cellules générées pour la thérapie cellulaire et la médecine régénérative.

Par ailleurs, l'AFM-Téléthon a créé en 1990 l'association Généthon qui constitue la structure juridique du laboratoire pivot de la stratégie scientifique de l'AFM-Téléthon. Les apports effectués par l'AFM-Téléthon dans ce contexte sont inscrits pour 8 421 K€. De plus, l'AFM-Téléthon a consenti en faveur de Généthon une avance dont le montant non encore remboursé s'élève à 724 K€ au 31 décembre 2014.

Conformément à la réglementation en vigueur, il n'est pas établi pour ces entités de comptes consolidés ou combinés.

La valeur comptable des titres détenus peut faire l'objet d'une provision pour dépréciation, en fonction du cours de bourse s'il s'agit d'une société cotée, ou en fonction d'une analyse au cas par cas s'il s'agit d'une société non cotée.

Tableau des dépréciations au 31.12.2014

(En milliers d'euros)

Nature des dépréciations	Montants début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montants fin d'exercice
Dépréciations				
Sur immobilisations financières				
Apports avec droit de reprise Genethon	8 421			8 421
Prêts aux familles	550	355	329	576
Autres dépréciations financières	12 704	663	11 668	1 699
Sur redevables et comptes rattachés				
Autres créances	280	149		429
Sur créances diverses				
Créances diverses	70			70
Sur valeurs mobilières de placements				
	6	5	6	5
TOTAL	22 031	1 172	12 003	11 200

2.1.6 Actif circulant

Redevables et comptes rattachés

Ce poste concerne principalement les dons à recevoir du Téléthon de décembre 2014, qui ont été traités et encaissés jusqu'au 28 février 2015, soit 23 869 K€, et les factures émises auprès de nos partenaires Téléthon et non réglées au 31 décembre 2014, soit 549 K€ H.T.

L'intégralité des produits et charges de l'opération Téléthon 2014 a ainsi été prise en compte dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

2.1.7 Créances

(En milliers d'euros)

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Immobilisations financières	91 370	1 358	90 012
Prêts et avances	1 791	1 358	433
Activités de portefeuille	61 190		61 190
Autres titres	28 115		28 115
Dépôt et cautionnements	274		274
Redevables et comptes rattachés	25 519	25 519	0
Dons Téléthon à recevoir	23 869	23 869	
Créances clients et comptes rattachés	1 618	1 618	
Autres produits à recevoir	32	32	
Créances diverses	4 095	3 718	377
Fournisseurs avances, acomptes	941	941	
Personnel & comptes rattachés	67	67	
Organismes sociaux	176	176	
État, impôts & taxes	2 103	2 103	
Groupe & Associés	377		377
Débiteurs divers	431	431	
TOTAL	120 984	30 595	90 389

2.1.8 Produits à recevoir

(En milliers d'euros)

NATURE	Montants 2014	Montants 2013
Fournisseurs avoirs non parvenus	32	22
Redevables factures à établir	0	31
Organismes sociaux	88	47
État, impôts et taxes	90	101
Divers produits à recevoir		
Téléthon	23 869	27 363
Collectivités	32	26
Divers	268	225
TOTAL	24 379	27 815

2.1.9 Valeurs mobilières de placement

(En milliers d'euros)

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
VMP souscrites par l'AFM-Téléthon dans le cadre de ses placements financiers	62 491	62 505	14	
VMP reçues par l'AFM-Téléthon dans le cadre de dons et legs	26	21		5
TOTAL	62 517	62 526	14	5

Valeurs mobilières de placement et principes de gestion de trésorerie

Les ressources de l'AFM-Téléthon proviennent principalement des sommes confiées par les donateurs à l'occasion du Téléthon au mois de décembre. Ces ressources alimentent la trésorerie de l'association qui est gérée dans le cadre d'une gestion prudentielle.

Les sommes disponibles font l'objet de placements systématiques. La politique de placements de l'AFM-Téléthon vise en priorité à assurer la sécurité des capitaux investis et à garantir un niveau de liquidité suffisant et secondairement à optimiser les produits financiers.

Les produits de placement utilisés sont choisis après consultation du Comité financier de l'AFM-Téléthon et prise en compte des avis qu'il émet.

Au 31 décembre 2014, les valeurs mobilières de placement sont constituées de fonds communs de placement et de comptes à terme.

Les moins-values latentes sont constatées le cas échéant par voie de provision lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

2.1.10 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les soldes des comptes bancaires et les encours des comptes sur livrets.

2.1.11 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 439 K€, sont majoritairement constituées de charges de loyers immobiliers se rapportant à l'exercice suivant.

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Variation des fonds propres associatifs

(En milliers d'euros)

Libellé	Solde initial 01/01/14	Augmentations	Diminutions	Solde final 31/12/14
Fonds associatifs	936			936
Réserves	29 068		3 899	25 169
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice	- 3 920	3 920	- 4 069	4 069
Subvention d'investissements	4 258		224	4 034
Provisions réglementées	1 411	12	28	1 395
Résultat sous contrôle des tiers financeurs en instance d'affectation	- 418		21	- 439
TOTAL	31 336	3 932	103	35 165

2.2.2 Amortissements dérogatoires

(En milliers d'euros)

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires	1 030	12	28	1 014
TOTAL	1 030	12	28	1 014

Les amortissements dérogatoires proviennent de la différence entre les durées d'amortissement comptable et fiscale concernant certaines catégories d'immobilisations.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

2.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions en fin d'exercice
Provisions pour risques	345	365	204	506
Provisions pour charges	3 499	590	642	3 447
dont provisions pour pensions	3 108	590	253	3 445
dont provisions pour charges de subventions	391		389	2
TOTAL	3 844	955	846	3 953

Provisions pour risques

Ce poste comprend des provisions pour litiges.

Provisions pour pensions et obligations similaires

Les provisions pour pensions et obligations similaires sont incluses dans les provisions pour charges. Les droits acquis par les salariés ont été déterminés selon la méthode des unités de crédits projetés en fonction de l'âge estimé de départ selon le statut (62 ans pour les non-cadres et 67 ans pour les cadres), et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rendement financier, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel sur 5 ans et ce dans le cadre de départs volontaires.

La provision tient compte du taux de charges patronales.

Le taux d'actualisation qui a été utilisé est 1,49 %. Il s'agit du taux des obligations privées de première catégorie, conformément à la réglementation 2003-RO1 du CNC.

Provisions pour charges de subventions

Ce poste regroupe les provisions pour charges relatives aux subventions accordées assorties de conditions suspensives. Le montant de la reprise de l'exercice s'élève à 389 K€, il concerne une subvention dont la condition suspensive a été levée au cours de l'exercice.

2.2.4 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

(En milliers d'euros)

	Montants début d'exercice	Reprises de l'exercice	Dotations de l'exercice	Montants fin d'exercice
Fonds dédiés issus de la collecte du Téléthon				
Mission Guérir*	49 130	49 130	50 177	50 177
Mission Aider	20 545	20 545	22 301	22 301
Actions de communication relatives aux missions sociales	1 787	1 787	1 858	1 858
Frais de collecte	10 719	10 719	11 150	11 150
Frais de gestion	7 146	7 146	7 434	7 434
Totaux Fonds dédiés issus de la collecte du Téléthon	89 327	89 327	92 920	92 920
Autres fonds dédiés				
I-STEM	3 400			3 400
Généthon	18 000		2 000	20 000
Institut de Myologie	7 950		144	8 094
Atlantic Gene Therapies	2 400			2 400
Fonds de développement de la Myologie	7 622			7 622
Fonds dédiés sur legs	343	128	24	240
Autres fonds dédiés (partenariat...)	117	117		
Totaux autres fonds dédiés	39 832	244	2 168	41 756
TOTAL GÉNÉRAL	129 160	89 572	95 089	134 676

* Dotations de l'exercice : y compris la subvention à Généthon, financée par les recettes des animations du Téléthon.

Au 31 décembre 2014, les fonds dédiés sont constitués des éléments suivants :

- les fonds dédiés issus de la collecte du Téléthon 2014, laquelle a été affectée aux différentes activités qui seront menées par l'AFM-Téléthon en 2015 en fonction de la répartition communiquée aux donateurs au cours de l'émission diffusée sur France Télévisions ;
- les autres fonds dédiés.

Les fonds dédiés issus de la collecte du Téléthon 2014 comprennent notamment le montant de la subvention prévue pour Généthon en 2015, qui est financée par les recettes des animations du Téléthon.

Les autres fonds dédiés regroupent notamment des financements nécessaires aux centres de recherche de l'AFM-Téléthon au-delà de 2015 :

- I-Stem (Institut des cellules souches pour le traitement et l'étude des maladies monogéniques) ;
- l'Institut de Myologie, centre d'expertise majeur dédié au muscle ;

- le laboratoire Généthon, dont l'engagement dans le développement clinique de la thérapie génique pour les maladies rares constitue une priorité pour l'AFM-Téléthon ;
- Atlantic Gene Therapies (AGT), qui regroupe à Nantes des unités de recherche et des plateformes de production de vecteurs développant des stratégies de thérapie génique appliquées ;
- le fonds de développement de la myologie, destiné à favoriser le lancement d'actions pour le développement et la pérennité de la myologie. L'AFM-Téléthon a prorogé le délai de réalisation de ce projet de création d'une fondation de myologie au 31 décembre 2015. Un groupe de travail pluridisciplinaire a été constitué pour poser les bases de ce projet de création d'une fondation de Myologie.

Les autres fonds dédiés comprennent également : les legs, le partenariat et les autres dons affectés à des projets et qui n'ont pas encore été utilisés à la fin de l'exercice.

2.2.5 État des dettes (En milliers d'euros)

Dettes	Montant brut	Degré exigibilité passif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Emprunts et dettes financières divers	7		7
Avances et acomptes reçus	50	50	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 258	8 258	
Dettes fiscales et sociales	7 700	7 700	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	312	312	
Subventions à payer	11 966	11 966	
Autres dettes	1 002	1 002	
TOTAL	29 295	29 288	7

2.2.6 Charges à payer (En milliers d'euros)

Nature	Montants 2014	Montants 2013
Fournisseurs factures non parvenues	3 449	3 685
Redevables avoirs à établir		
Personnel & comptes rattachés	2 386	2 336
Organismes sociaux	1 128	1 072
État, impôts et taxes	1 156	1 293
Subventions à payer		
Diverses charges à payer	2	7
TOTAL	8 121	8 393

2.2.7 Produits constatés d'avance

3 K€, non significatif.

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

(En milliers d'euros)

Produits d'exploitation	2014	
	montant en €	%
Ressources Téléthon⁽¹⁾	92 920	82,6 %
Prestations de service	649	0,6 %
Subventions	178	0,2 %
Dons et mécénat (y compris les recettes des animations du Téléthon)	92 093	81,9 %
Ressources hors Téléthon⁽²⁾	19 574	17,4 %
Prestations de service	1 516	1,3 %
Produits de séjour	7 491	6,7 %
Subventions	648	0,6 %
Dons et mécénat (y compris les cotisations)	1 904	1,7 %
Legs	4 652	4,1 %
Autres produits	1 957	1,7 %
Reprises sur provisions & amortissements	1 087	1,0 %
Transfert de charges d'exploitation	319	0,3 %
TOTAL	112 494	100,0 %

(1) Dans le cadre du Téléthon, les organisateurs d'animations accréditées par l'AFM-Téléthon, conformément au principe établi dans la charte du Téléthon, remettent les recettes issues de la collecte nette des frais engagés, en s'efforçant de limiter à 10 % ces frais d'organisation.

(2) Dont 7 991 K€ de produits d'exploitation pour l'établissement de soins et 89 K€ de cotisations

3.2 Ventilation de l'effectif moyen annuel

Catégories	2014
Missions sociales	407
<i>dont services régionaux</i>	159
<i>dont établissement de soins « Yolaine de Kepper »</i>	131
Recherche de fonds	44
Fonctionnement de l'Association	72
TOTAL	523
Part de l'effectif affecté aux missions sociales	78 %

3.3 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont fait l'objet d'une valorisation indiquée au pied du tableau du compte d'emploi des ressources (voir paragraphe 5.2.3).

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des principales activités, le nombre des bénévoles qui ont apporté leurs compétences et donné de leur temps à l'AFM-Téléthon :

Nombre de bénévoles mobilisés par l'AFM-Téléthon tout au long de l'année, indépendamment du temps passé :

Services / Activités	Nombre de bénévoles
Mission GUÉRIR⁽¹⁾	739
Experts mobilisés pour les appels d'offres	935
Comité permanent Conseil Scientifique	51
Experts mobilisés pour les projets stratégiques (COSET)	40
Experts mobilisés pour les pôles et plateformes stratégiques et les bras armés	17
Divers	7
Mission AIDER	826
Équipes des Délégations départementales	704
Groupes d'Intérêt	108
Département de Recherche en Actions de Communication (DRAC)	14
Activité de RECHERCHE DE FONDS	1 978
Coordinateurs + Équippers (153 Équipes AFM-Téléthon)	1 953
Direction des Ressources (bénévoles siège)	25
FONCTIONNEMENT de l'Association	2
dont bénévoles siège	2
TOTAL	3 545

(1) À noter qu'une même personne peut intervenir dans différentes fonctions de la mission Guérir.

En outre, dans les jours qui précèdent le Téléthon, et pendant les 30 heures de l'évènement, on peut estimer à 200 000 le nombre de personnes impliquées bénévolement dans les animations organisées et à 24 000 les personnes bénévoles mobilisées pour traiter les appels téléphoniques des donateurs dans les centres de promesses.

3.4 Impôt

(En milliers d'euros)

	Résultat courant
Résultat avant impôts (excédent)	4 266
Impôts :	
- au taux de 10 %	194
- au taux de 24 %	3
Résultat après impôts	4 069

L'impôt constaté est constitué de l'impôt sur les sociétés qui frappe les revenus issus de certains produits financiers et le résultat du secteur lucratif.

3.5 Résultat d'exploitation

Concernant les produits d'exploitation, ils sont en hausse de + 5 072 K€ par rapport à 2013 (total 2014 : 112 494 K€ ; total 2013 : 107 422 K€). Il convient de noter l'augmentation de + 3 651 K€ des ressources issues des dons et mécénat (total 2014 : 93 997 K€) et celle de + 700 K€ des legs (total 2014 : 4 652 K€).

Pour ce qui est des charges, elles sont en hausse de + 236 K€ par rapport à 2013. Les postes achats, services extérieurs, autres services extérieurs, impôts taxes et versements assimilés, charges de personnel, dotations aux amortissements et dotations aux provisions diverses baissent globalement de - 1 780 K€ alors que les subventions et autres charges augmentent de + 2 016 K€.

Le résultat d'exploitation, qui s'établit à - 1 550 K€, est en amélioration de + 4 836 K€ par rapport à 2013 (le déficit était de - 6 386 K€).

3.6 Résultat financier

Le résultat financier passe de 2 467 K€ en 2013 à 13 065 K€. Cette augmentation de + 10 598 K€ trouve son origine dans les variations suivantes :

les produits financiers, soit 14 229 K€, sont supérieurs de + 10 890 K€ à ceux de 2013 (3 339 K€), ils comprennent notamment :

- les produits issus des placements financiers (total des rubriques « Revenus des autres intérêts et produits assimilés » et « Produits nets sur cessions des VMP ») en diminution de - 407 K€, passant de 2 605 K€ en 2013 à 2 198 K€ en 2014. La poursuite de la baisse des taux d'intérêts explique cette évolution,
- *a contrario*, les reprises sur provisions financières sont augmentation de + 11 272 K€, passant de 732 K€ en 2013 à 12 004 K€ en 2014. Elles comprennent, pour 9 841 K€, la reprise de la totalité des provisions qui avaient été constituées par l'AFM-Téléthon sur les avances et les titres relatifs à la société Trophos. Le rachat de cette société par le laboratoire pharmaceutique Roche (cf. 1.1. Événements principaux de l'exercice), intervenu en 2015, ayant pour impact un retour financier pour l'AFM-Téléthon supérieur au montant des provisions antérieurement constituées.

Les charges financières s'élèvent à 1 164 K€, en augmentation de + 291 K€ par rapport à 2013, elles comprennent notamment :

- la dépréciation pour 663 K€ de l'encours du fonds commun de placement à risque « Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares », comptabilisée pour tenir compte de la moins-value latente du fonds au 31 décembre 2014. Cette moins-value latente ne provient pas de la valeur de l'investissement qui a été réalisé par le fonds, qui n'a pour sa part pas encore été réévalué (sa valeur historique est conservée), mais de l'activation des frais de gestion et autres frais de fonctionnement,
- la dépréciation d'avances faites aux familles pour 355 K€.

3.7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'établit à - 1 732 K€, pour + 11 K€ en 2013.

Les charges exceptionnelles tiennent compte notamment de la comptabilisation en charges, pour un montant total de 1 715 K€, de titres et de créances détenus par l'AFM-Téléthon relatifs à Cellgène, une société canadienne qui a fait l'objet d'une liquidation au cours de l'exercice. La totalité des éléments d'actifs concernés avaient antérieurement fait l'objet d'une provision.

4. Autres informations

4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 261-7 1°d du Code Général des impôts portant sur les conditions de rémunération des dirigeants d'association, l'AFM-Téléthon a versé à sa Présidente, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, une rémunération brute de 78 852 € dont 3 160 € d'avantages en nature constitués par la mise à disposition d'un véhicule.

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (tels que définis par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif) s'est élevé à 346 461 € en 2014.

4.2 Informations concernant le Droit Individuel à la Formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	40 847
Cumul des droits acquis non utilisés	40 239

4.3 Tableau des engagements hors bilan des legs (En milliers d'euros)

Nature de la contribution	2014	2013
Legs acceptés par les organes statutairement compétents	1 007	983
Legs autorisés par l'organisme de tutelle	5 899	5 297
TOTAL	6 906	6 280

4.4 Tableau de suivi des legs et donations (En milliers d'euros)

Legs et donations acceptés par l'Association pour lesquels l'autorité administrative n'a plus de droit d'opposition en cours à la fin de l'exercice	Legs et donations à recevoir	Legs et donations reçus (encaissements)	Décassements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice	Solde des legs et donations en fin d'exercice
5 899	6 906	4 628	4 610	- 60	- 42
TOTAL	6 906	4 628	4 610	- 60	- 42

4.5 Engagements hors bilan donnés

L'AFM-Téléthon a engagé d'importants programmes de recherche scientifique qui s'échelonnent sur plusieurs années. Toutefois, en raison de la fragilité de ses ressources Téléthon (risques liés au bon déroulement de l'émission et des animations Force T) et des contrôles réguliers effectués sur l'avancement des programmes, l'AFM-Téléthon s'est réservé le droit d'interrompre ou de réduire ses engagements financiers chaque année en cas de diminution du Téléthon ou de déroulement non conforme des programmes (clause incluse dans les contrats pluriannuels).

Les financements restant à apporter dans le cadre des projets stratégiques pluriannuels de recherche scientifique et ayant fait l'objet de contrats signés entre l'AFM-Téléthon et les porteurs des projets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 4 061 K€.

4.5.1 Emprunt auprès des organismes bancaires

Néant

4.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	109 900 € TTC
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	600 € TTC
TOTAL DES HONORAIRES	110 500 € TTC

4.7 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le groupe pharmaceutique Roche a annoncé le 16 janvier 2015 le rachat de Trophos, société de biotechnologie marseillaise ayant développé, en collaboration avec l'AFM-Téléthon, l'Olesoxime, une molécule neuroprotectrice qui permet de ralentir l'évolution de l'amyotrophie spinale.

En tant qu'actionnaire de la société Trophos et titulaire d'une licence exclusive et mondiale sur l'Olesoxime pour l'amyotrophie spinale, l'AFM-Téléthon s'est attachée, comme elle l'a toujours fait, à garantir l'intérêt

Par ailleurs les sommes restant à verser par l'Association dans le cadre de sa souscription au Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares s'élèvent à 26 850 K€ au 31 décembre 2014.

De plus, l'AFM-Téléthon s'est portée caution solidaire dans le cadre d'un prêt bancaire contracté par l'Association Institut de Myologie (valeur au 31 décembre 2014 : 611 K€).

Bail à construction : la construction du centre de conférences Génocentre a été réalisée dans le cadre d'un bail à construction qui prévoit le retour du centre de conférences au département de l'Essonne en juillet 2034.

des malades et leur accès le plus rapide possible au médicament, tout en assurant à l'Association un juste retour sur investissement pour faire face aux besoins croissants qui sont les siens dans cette phase cruciale de multiplication des essais et d'arrivée de nouveaux candidats-médicaments.

Les accords passés prévoient que les premières retombées financières interviennent en 2015.

5. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

5.1 Tableau du compte d'emploi des ressources

L'AFM-Téléthon a établi le CER sur la base du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2008-12 applicable à partir de l'exercice 2009.

Ce règlement du CRC impose un modèle de tableau qui se traduit par :

- la présentation des données de l'année uniquement,
- la présentation d'une part de l'ensemble des emplois et des ressources et d'autre part des ressources issues de la générosité publique et des emplois correspondants,
- l'utilisation des libellés des rubriques d'emplois et de ressources fixés par le règlement du CRC,
- la présentation du montant des ressources non affectées et non utilisées en début et en fin d'exercice,
- la prise en compte du financement des immobilisations par des ressources provenant de la générosité publique.

Compte d'emploi annuel des ressources 2014

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat	Affectation des emplois de ressources collectées auprès du public utilisées sur N	
1. MISSIONS SOCIALES	93 176 259	ST1	73 375 625
1.1 Réalisées en France	88 366 929		69 588 312
- Actions réalisées directement	32 168 789		25 332 687
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	56 198 140		44 255 626
1.2 Réalisées à l'étranger	4 809 330		3 787 312
- Actions réalisées directement	586		461
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	4 808 744		3 786 851
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	12 910 670	ST2	11 578 520
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	12 393 741		11 114 929
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	516 929		463 591
2.3 Charges liées à la recherche de subventions ou autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	9 454 296	ST3	7 286 239
		T3	92 240 383
I. Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	115 541 225		
II. Dotations aux provisions	2 231 458		
III. Engagements à réaliser sur ressources affectées	95 088 529		
IV. Excédent de ressources de l'exercice	4 069 352		
V. TOTAL GÉNÉRAL	216 930 564		
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		T5	4 191 253
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		T5bis	850 194
VII. TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		T6	95 581 442
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions sociales	1 432 911		
Frais de recherche de fonds	1 725 521		
Frais de fonctionnement et autres charges	22 037		
TOTAL	3 180 469		

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat		Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice			
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	100 758 255	T2	100 758 255
1.1 Dons et legs collectés	97 583 131		97 583 131
- Dons manuels non affectés			
- Dons manuels affectés	92 930 709		92 930 709
- Legs et autres libéralités non affectés	4 582 412		4 582 412
- Legs et autres libéralités affectés	70 010		70 010
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	3 175 124		3 175 124
2. AUTRES FONDS PRIVÉS	648 667		
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	8 542 294		
4. AUTRES PRODUITS	4 290 894		
I. Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	114 240 110		
II. Reprises des provisions	13 118 724		
III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	89 571 730		
IV. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tableau des fonds dédiés)		T4	- 5 176 813
V. Insuffisance de ressources de l'exercice			
VI. TOTAL GÉNÉRAL	216 930 564	T2+T4	95 581 442
VII. TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		T6	95 581 442
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		T7	0
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	2 863 932		
Prestations en nature	198 918		
Dons en nature	117 619		
TOTAL	3 180 469		

5.2 Méthode d'élaboration du compte d'emploi des ressources

Les principes retenus pour l'élaboration du tableau du compte d'emploi annuel des ressources ont été approuvés par le conseil d'administration du 2 avril 2010. La seule modification apportée concerne le financement des immobilisations acquises avant la première année d'application du CRC 2008-12 et dont les amortissements ne peuvent être financés par les ressources issues de la générosité du public de l'exercice.

5.2.1 Définition des missions sociales de l'Association

Le périmètre des actions, dont la valorisation est intégrée aux missions sociales de l'AFM-Téléthon, est conforme aux actions précisées dans l'article 1 de ses statuts à savoir :

- guérir les maladies neuromusculaires,
- réduire le handicap qu'elles génèrent.

L'atteinte de ces objectifs repose sur les modes d'actions suivants :

- promouvoir toutes les recherches permettant, directement ou indirectement, la compréhension des maladies neuromusculaires, pour la plupart d'origine génétique, la mise au point de traitements et la prévention du handicap,
- favoriser la diffusion et l'exploitation des connaissances ainsi obtenues,
- sensibiliser l'opinion publique, les pouvoirs publics et tous les organismes ou institutions, au plan national ou international, aux problèmes de recherche, de soins, de prévention et de guérison, pour en susciter la prise en compte,
- apporter une aide matérielle, morale et technique aux malades,
- favoriser leur intégration sociale, et défendre leurs intérêts.

Les missions sociales se répartissent en trois catégories propres à l'association : la mission Guérir, la mission Aider et les actions de communication relatives aux missions sociales de l'AFM-Téléthon.

5.2.2 Définition des ressources issues de la générosité publique

Les ressources issues de la générosité publique comprennent :

- les dons affectés et non affectés,
- les legs affectés et non affectés,
- les produits financiers issus des placements financiers (leur classement dans les ressources

issues de la générosité publique se justifie par le fait que ces produits sont très majoritairement issus de ressources elles-mêmes issues de la générosité publique, qui font l'objet de placements financiers dans l'attente de leur utilisation),

- les recettes inscrites sous le régime du mécénat, (le classement des ressources issues du mécénat dans cette catégorie s'explique par l'absence de contrepartie qui caractérise ces opérations).

Les ressources non issues de la générosité publique comprennent :

- les autres fonds privés composés des recettes inscrites sous le régime du parrainage,
- les subventions et autres concours publics (qui incluent notamment le financement de l'établissement de soins par les organismes sociaux),
- les autres produits comprenant notamment les produits de vente de biens et de services.

Le ratio des ressources collectées auprès du public (hors variation des fonds dédiés collectés auprès du public) rapportées au total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T2/T6) s'élève à 105,4 %

5.2.3 Évaluation des contributions volontaires en nature

Bénévoles :

Le travail des bénévoles a été valorisé sur la base de l'estimation des heures travaillées et forfaitairement au taux horaire du SMIC chargé (soit 15,24 euros de l'heure). Cette valorisation s'élève à 2 864 K€.

Autres contributions volontaires en nature :

Les autres contributions volontaires en nature ont été valorisées sur la base des prestations et dons en nature ayant fait l'objet de conventions ou de déclarations chiffrées fournies par les prestataires.

Ces valorisations s'élèvent à :

- 199 K€ pour les prestations en nature et
- 118 K€ pour les dons en nature.

5.2.4 Principes d'affectation des ressources aux différentes catégories d'emplois

L'affectation des ressources par types d'emplois du CER est effectuée selon un processus en trois étapes correspondant à l'affectation de trois catégories de ressources :

Étape 1 : affectation des ressources de l'exercice liées à des emplois

Dans le cas de ressources de l'exercice affectées à des emplois (par ex. : financement par l'assurance-maladie des frais de fonctionnement de l'établissement de soins) ou provenant de refacturations de charges (par ex. : refacturation du loyer des locaux utilisés par Généthon), ces ressources sont logiquement affectées aux emplois correspondants.

Étape 2 : affectation des ressources de l'exercice non liées à des emplois

Les ressources de l'exercice qui ne sont pas liées à des emplois en particulier, qu'elles soient issues de la générosité du public ou non, sont affectées uniformément au prorata par types d'emplois.

Étape 3 : utilisation du solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (T1)

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (T1) ajouté à la variation des fonds dédiés collectés auprès

du public (qui est une ressource complémentaire lorsqu'elle est positive et une consommation de ressources lorsqu'elle est négative) est affecté uniformément au prorata par types d'emplois lorsque les ressources de l'exercice ne permettent pas de couvrir les emplois.

La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (avec neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public) a été déterminée selon le même procédé que les autres types d'emplois du CER.

5.2.5 Détermination de la variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Les fonds dédiés sont majoritairement constitués de ressources issues de la générosité du public mais également d'autres ressources non issues de la générosité du public comme les ressources liées aux opérations de partenariat inscrites sous le régime du parrainage qui font également partie des recettes du Téléthon.

À partir du 31 décembre 2009, la totalité de la collecte du Téléthon a été comptabilisée en fonds dédiés. (En 2011, une opération de mécénat concernant l'activité de village répit de Saint-Georges-sur-Loire et incluse dans le montant du Téléthon, a été exclue du montant comptabilisé en fonds dédiés).

Tableau des fonds dédiés issus de la générosité publique
(En milliers d'euros)

	Dotations	Reprises	Variation du solde global
Fonds dédiés issus de la collecte du Téléthon	92 920	89 327	
dont issus de la générosité publique	92 271	89 019	
Autres fonds dédiés	2 168	244	
dont issus de la générosité publique	2 168	244	
Total variations des fonds dédiés issus de la générosité publique	94 440	89 263	- 5 177

5.2.6 Tableaux de présentation des emplois et des ressources du CER par nature de comptes

5.2.6.1 Tableau de présentation des emplois par nature de comptes

Le tableau ci-dessous détaille le montant des rubriques des emplois du CER par nature comptable de charges. Il facilite la comparaison entre le CER et le compte de résultat et permet l'analyse des rubriques des emplois par type de dépenses.

Emplois / Charges	Achats	Services extérieurs	Autres services extérieurs	Impôts et taxes	Charges de personnel	Subventions
1. MISSIONS SOCIALES	1 694 444	3 783 787	3 044 953	2 473 088	24 152 373	53 499 035
1.1. Réalisées en France	1 694 444	3 783 797	3 013 113	2 473 088	24 152 373	50 459 050
Actions réalisées directement	1 388 255	2 996 991	2 470 010	2 127 263	21 826 161	
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	306 189	786 806	543 103	345 825	2 326 212	50 459 050
1.2. Réalisées à l'étranger			31 840			3 039 984
Actions réalisées directement			586			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			31 254			3 039 984
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	189 627	3 648 888	5 593 276	331 223	3 001 664	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	187 568	3 618 110	5 560 793	315 071	2 567 422	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	2 059	30 778	32 483	16 153	434 242	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions ou autres concours publics						
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	666 636	877 876	1 126 843	816 056	5 089 622	
I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	2 550 706	8 310 561	9 765 072	3 620 368	32 243 559	53 499 035
II. Dotations aux provisions						
III. Engagements à réaliser sur ressources affectées						
IV. Excédent de ressources de l'exercice						
TOTAL DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT						

	Autres charges gestion	Charges financières	Charges except.	Dotations amort.	Impôt sur les sociétés	TOTAL I	Dotations provisions	Engagements à réaliser	Excédent de ressources	TOTAL
	898 555		2 057 638	1 572 376		93 176 259				
	898 555		332 855	1 559 654		88 366 929				
	59 819		93 655	1 206 635		32 168 789				
	838 737		239 200	353 019		56 198 140				
			1 724 783	12 722		4 809 330				
						586				
			1 724 783	12 722		4 808 744				
	22 245		2 335	121 412		12 910 670				
	21 285		2 335	121 158		12 393 741				
	960			254		516 929				
	20 152	538	295 903	364 347	196 425	9 454 296				
	940 952	538	2 355 876	2 058 135	196 425	115 541 225				
							2 231 458			
								95 088 529		
									4 069 352	
										216 930 564

5.2.6.2 Tableau de présentation des ressources par nature de comptes

Le tableau ci-dessous détaille le montant des rubriques des ressources du CER par nature comptable de produits. Il facilite la comparaison entre le CER et le compte de résultat et permet l'analyse des rubriques des ressources par type de produits.

Ressources / Produits	Prestations de service	Produits de séjour	Subventions	Dons et mécénats	Legs	Autres produits de gestion
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC				93 876 397	4 652 422	
1.1 Dons et legs collectés				92 930 709	4 652 422	
- Dons manuels affectés				92 930 709		
- Legs et autres libéralités non affectés					4 582 412	
- Legs et autres libéralités affectés					70 010	
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public				945 688		
2. AUTRES FONDS PRIVÉS	648 667					
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		7 491 401	826 658			
4. AUTRES PRODUITS	1 516 255			88 635		1 956 694
I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	2 164 922	7 491 401	826 658	93 965 032	4 652 422	1 956 694
II. Reprises aux provisions						
III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs						
V. Insuffisance de ressources de l'exercice						
TOTAL DES PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT						

	Produits financiers	Produits exceptionnels	Transferts de charge	TOTAL I	Reprise provisions	Report des ressources affectées	Insuffisance de ressources	TOTAL
	2 229 436			100 758 255				
				97 583 131				
				92 930 709				
				4 582 412				
				70 010				
	2 229 436			3 175 124				
				648 667				
		224 235		8 542 294				
	27 201	383 028	319 081	4 290 894				
	2 256 637	607 263	319 081	114 240 110				
					13 118 724			
						89 571 730		
								216 930 564

5.2.7 Principes d'affectation des emplois

Les dépenses sont affectées aux différentes lignes du CER selon les principes suivants :

5.2.7.1 Affectation directe

5.2.7.1.1 Principes généraux de l'affectation directe

Dès l'enregistrement comptable les dépenses sont affectées analytiquement en fonction de leur destination.

Il s'agit principalement :

- des achats, autres services et honoraires,
- des amortissements : en fonction des biens ou actions concernés (par exemple pour les postes informatiques, l'imputation est définie en fonction de l'utilisateur ou du service concerné) ;
- des subventions allouées aux équipes de recherche ou aux programmes scientifiques industriels en France ou à l'étranger (qui sont affectées aux missions sociales) ;
- des subventions allouées aux consultations pluridisciplinaires, à des actions de revendication ou les aides attribuées aux familles (qui sont affectées aux missions sociales) ;
- de l'impôt sur les sociétés qui frappe le secteur lucratif et certains produits financiers (qui est affecté en frais de fonctionnement) ;
- des dépenses de personnel au sens large, c'est-à-dire incluant salaires et charges sociales, téléphonie, fournitures et mobilier de bureau et frais de déplacement, qui sont imputées sur le code analytique correspondant à la mission définie pour chaque salarié (donc en missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement).

5.2.7.1.2 Affectation des dépenses de personnel

Affectation en missions sociales :

- de l'ensemble des salariés travaillant au sein de la direction scientifique, y compris l'assistante et les juristes qui conseillent les membres de cette direction, ainsi que la chargée d'études financières de cette direction ;
- de l'ensemble des salariés travaillant au sein des directions Actions médicales, Actions revendicatives, Actions familles. Les coûts afférents aux juristes (rattachés au Secrétariat général) qui accompagnent les malades et leurs familles dans la résolution des difficultés rencontrées (accès au droit, discrimination...) sont également imputés aux missions sociales ;
- de l'ensemble des salariés travaillant au sein de la direction de la communication, excepté les réaffectations expliquées ci-après.

Affectation en frais de recherche de fonds :

- de l'ensemble des salariés travaillant au sein de la direction Ressources et développement, excepté les réaffectations expliquées ci-dessous ;
- des salariés travaillant au sein des services partenariats Téléthon et développement des nouveaux marchés.

Affectation en frais de fonctionnement :

- de l'ensemble des autres salariés hormis les réaffectations expliquées ci-dessous.

5.2.7.1.3 Cas particuliers de certaines dépenses de personnel

Pour certains salariés, dont la mission concerne plusieurs activités différentes, une partie de leurs salaires et charges est réaffectée par clé de répartition, au prorata du temps consacré à chaque activité, sur différentes lignes du CER.

Exemples :

Au sein de la direction de la communication

- une quote-part de la coordination de la Direction de la Communication est affectée en frais de recherche de fonds ;
- la totalité du service audiovisuel est affectée en frais de fonctionnement ;
- une quote-part des salariés concourant aux actions de communication interne auprès du personnel est affectée en frais de fonctionnement ;
- une quote-part des salariés chargés de la mobilisation des familles est affectée en frais de recherche de fonds.

Au sein de la direction Ressources et Développement

- une quote-part des salariés du service Nouveaux Médias est affectée en missions sociales

5.2.7.1.4 Répartition de certaines dépenses autres que les dépenses de personnel

- Les achats, autres services et honoraires, liés à l'activité Nouveaux Médias sont répartis entre les missions sociales et les frais de recherche de fonds.
- Les dépenses engagées par les salariés chargés de la mobilisation des familles sont réparties entre les missions sociales et les frais de recherche de fonds.

5.2.7.2 Affectation indirecte de certains coûts de structure ou de fonctionnement

Certaines charges sont réparties sur les différentes lignes du CER en fonction de clés de répartition.

Il s'agit principalement des coûts liés aux bâtiments du siège :

les salaires et charges des salariés assurant l'entretien et la gestion des travaux des bâtiments situés à Évry (15 910 m², hors Génocentre, dont 8 160 m² de laboratoires scientifiques), ainsi que les autres coûts afférents à ces bâtiments sont répartis entre le laboratoire Généthon et l'AFM-Téléthon au prorata des mètres carrés ; pour la partie incombant à l'AFM-Téléthon : entre les différentes missions de l'AFM-Téléthon au prorata des effectifs opérant sur le site d'Évry (hors Génocentre).

5.2.8 Commentaire explicatif sur le total général des ressources

Le total général des ressources (VI) qui s'élève à 216,9 millions d'euros, est composé des éléments suivants :

- total des ressources inscrites au compte de résultat (I) pour : 114,2 M€ ;
- reprises des provisions (II) pour : 13,1 M€ ;
- report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs (III) pour : 89,6 M€.

Le total des ressources comprend donc 89,6 M€ de ressources qui ne sont pas des ressources de l'exercice mais des reprises de fonds dédiés (cf. paragraphe 2.2.4).

La totalité des ressources issues de la générosité publique ayant été consommée ou affectée durant l'exercice 2014 (y compris le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice qui est nul), il n'y a pas, au 31 décembre 2014, de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées.

5.3 Notes sur les emplois

5.3.1 Missions sociales

Les emplois consacrés aux missions sociales se répartissent en 3 catégories propres à l'Association : la mission Guérir, la mission Aider et les actions de communication relatives aux missions sociales de l'AFM-Téléthon.

La mission Guérir inclut les dépenses engagées dans la recherche et le développement des thérapeutiques, notamment dans les laboratoires de l'Institut des biothérapies des maladies rares créé par l'AFM-Téléthon. L'Institut des biothérapies des maladies rares est constitué de quatre centres de recherche à la pointe de leurs domaines respectifs : Généthon et Atlantic Gene Therapies pour la thérapie génique des maladies rares, I-Stem pour la thérapie cellulaire des maladies monogéniques et l'Institut de Myologie pour le muscle.

Les travaux de recherche et de développement des thérapeutiques sont également réalisés dans le cadre de plus de 230 programmes de recherche, essais cliniques et jeunes chercheurs soutenus financièrement.

La mission Aider comprend les sommes engagées par l'AFM-Téléthon pour aider les malades et leurs familles à vivre avec la maladie en attendant la guérison. Ces actions se déclinent selon 4 axes :

- les actions et informations médicales et paramédicales ;
- les actions revendicatives pour défendre les droits des malades et des personnes en situation de handicap ainsi que les positions de l'Association ;
- les actions auprès des malades et de leurs familles ;
- la vie associative (actions sur le terrain, soutien aux groupes de malades, organisation de la Journée des familles).

Les actions de communication relatives aux missions sociales de l'AFM-Téléthon sont destinées à sensibiliser et informer le public et les pouvoirs publics dans les domaines liés aux missions sociales de l'AFM-Téléthon (recherche et aide aux malades).

Ce poste comprend notamment le déficit d'exploitation du centre de conférences Génocentre. Initié et cofinancé par l'AFM-Téléthon, le département de l'Essonne et la région Île-de-France dans le cadre de la Génopole d'Évry (site dédié à la génomique et aux biotechnologies), Génocentre accueille depuis 2001 de nombreuses conférences et séminaires. Cet espace de communication ouvert aux malades, aux professionnels de santé et aux chercheurs a notamment pour mission de favoriser les échanges au sein de la communauté médicale et scientifique.

5.3.2 Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public comprennent :

- les coûts liés à l'opération Téléthon, y compris les coûts d'impression, de mailing, de sous-traitance et d'assurance engagés pour le Téléthon et ses plus de 20 000 animations locales ; la participation de l'AFM-Téléthon au coût de production de l'émission sur France Télévisions ; les frais de déplacements des coordinateurs et salariés du Téléthon ; les charges de personnel liées à l'animation du réseau Force T, à la préparation et à la réalisation du Téléthon ;
- les frais de traitement des dons et des legs qui sont constitués essentiellement des frais engagés lors du Téléthon 2014 pour traiter les appels téléphoniques et les dons reçus, mais comprennent également les coûts de fonctionnement téléphonique des centres d'appels 3637 tenus bénévolement par les Lions

Club ainsi que les frais d'affranchissement générés par l'opération (envois de la promesse, du chèque dans l'enveloppe T et du reçu fiscal) et les charges de personnel relatives à la remontée des fonds.

Les frais de recherche des autres fonds privés comprennent la masse salariale et les frais de fonctionnement des collaborateurs impliqués dans la recherche de partenaires (parrainage).

Le ratio des frais de recherche de fonds rapportés aux ressources collectées auprès du public (ST2 / T2) s'élève à 11,5 %. Ce ratio inclut au numérateur les frais de recherche des autres fonds privés mais n'inclut pas au dénominateur ces autres fonds privés. Minorés des frais de recherche des autres fonds privés, les frais de recherche de fonds ne représentent plus que 11 % des ressources de l'exercice collectées auprès du public.

5.3.3 Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement incluent :

- les frais des services de gestion (direction générale, juridique – hors dossiers des actions médicales et scientifiques –, direction informatique, direction financière, direction des ressources humaines, services généraux ...);
- les frais des instances associatives (assemblée générale, conseil d'administration ...);
- les frais des actions de communication non relatives aux missions sociales, notamment la communication financière (rapport annuel).

5.3.4 Chiffres-clés de notre communication financière

Afin de donner une image plus fidèle de l'ensemble de ses activités, l'AFM-Téléthon applique certains retraitements aux chiffres du CER pour calculer les

chiffres-clés, basés sur les chiffres des emplois du compte d'emploi des ressources (tous financements confondus, c'est-à-dire ceux qui sont issus de la générosité publique et les autres).

Ainsi, les programmes de recherche soutenus par l'Association sont, pour certains d'entre eux, financés par des avances remboursables ou par d'autres investissements financiers (notamment le versement dans le fonds d'amorçage créé spécifiquement). Ces financements n'étant pas des charges, ils sont exclus des emplois du CER alors qu'ils font partie intégrante des missions sociales de l'AFM-Téléthon.

Par ailleurs, certaines charges supportées dans un premier temps par l'AFM-Téléthon font l'objet de refacturations partielles ou ont été financées, pour partie, par des subventions d'investissement, et ne constituent donc pas, en définitive, des dépenses pour l'Association.

Ainsi, l'AFM-Téléthon présente à ses donateurs des chiffres-clés basés sur les chiffres des emplois du compte d'emploi des ressources retraités avec les éléments explicités ci-dessus, à savoir :

- la variation des avances octroyées dans le cadre des missions sociales ;
- les autres investissements financiers dans des structures dédiées à la recherche ;
- la minoration des emplois par les produits qui les ont atténués.

Il convient de noter que les principes de cette méthode n'ont pas été modifiés depuis qu'ils ont été établis.

Les retraitements appliqués aux chiffres du CER pour déterminer les chiffres-clés relatifs aux activités de l'AFM-Téléthon au cours de l'exercice sont les suivants :

En millions d'euros	Emplois du CER 2014 = compte de résultat	Variation des avances octroyées dans le cadre des missions sociales	Autres investissements financiers dans des structures dédiées à la recherche	Produits ayant atténué les emplois	Total des retraitements	Chiffres-clés de la communication financière	
Missions sociales	93,2	- 1,0	0,7	- 2,3	- 2,6	90,5	80,7 %
Frais de recherche de fonds	12,9					12,9	11,5 %
Frais de fonctionnement	9,5			- 0,7	- 0,7	8,8	7,8 %
Totaux	115,5	- 1,0	0,7	- 3,0	- 3,3	112,2	100,0 %

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Française contre les Myopathies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.1 Événements principaux de l'exercice » de l'annexe concernant les reprises de dépréciations des titres et des créances rattachées.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Le chapitre 5 de l'annexe expose les méthodes d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 18 mai 2015

 KPMG

Bernard Bazillon,
Associé



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'AFM-Téléthon,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec l'association Généthon

- **Administrateurs concernés** : Laurence Tiennot-Herment, Marie-Christine Ouillade.
- **Association concernée** : Généthon.
- **Nature et objet 1** : Subvention accordée à cette association pour assurer le coût de ses travaux de développement de traitement et de thérapie génique et cellulaire.
- **Modalités** : Notification d'une subvention de 23 879 000 € pour l'exercice 2014.

- **Nature et objet 2** : Dans le cadre de 4 baux, location de locaux abritant le siège et les activités de Généthon.
- **Modalités** : Facturation de loyers annuels et charges locatives d'un montant de 972 951 € H.T. pour l'exercice 2014.
- **Nature et objet 3** : Prêt de 1 320 000 € pour permettre à Généthon de participer aux fonds propres de Génosafe.
- **Modalités** : Avance consentie sans intérêt et remboursable selon un plan de remboursement préétabli au 31 décembre 2007, compte tenu des remboursements effectués, cette avance est de 724 215 € au 31 décembre 2014.

Convention avec la société Génosafe

- **Administrateur concerné** : Stéphane Berthélémy.
- **Société concernée** : Génosafe.
- **Nature et objet** : Dans le cadre d'un bail, location de locaux abritant le siège et les activités de Génosafe.
- **Modalités** : Facturation de loyers annuels et charges locatives d'un montant de 106 716 € H.T. pour l'exercice 2014.

Convention avec l'Association Institut de Myologie (AIM)

- **Administrateurs concernés** : Laurence Tiennot-Herment, Marina Roussel.
- **Association concernée** : Association Institut de Myologie.
- **Nature et objet 1** : Subvention accordée par l'AFM-Téléthon à l'Association Institut de Myologie pour assurer ses investissements et ses coûts de fonctionnement.
- **Modalités** : notification d'une subvention de 8 026 973 € pour l'exercice 2014.
- **Nature et objet 2** : Caution octroyée par l'AFM-Téléthon dans le cadre d'un emprunt bancaire contracté par l'Association Institut de Myologie.
- **Modalités** : Constitution en 2013 d'un cautionnement solidaire sur un emprunt dont le montant restant dû s'élève à 610 634 € au 31 décembre 2014.

Convention avec l'Association Centre d'Études des Cellules Souches (CECS)

- **Administrateurs concernés** : Alexandre Méjat, François Lamy, Jean-François Malaterre.
- **Association concernée** : Centre d'Études des Cellules Souches.
- **Nature et objet 1** : Subvention accordée à cette association pour assurer ses coûts de fonctionnement.
- **Modalités** : Notification d'une subvention pour un montant total de 3 461 589 € pour l'exercice 2014.
- **Nature et objet 2** : Dans le cadre d'un bail, location de locaux abritant le siège et les activités de CECS.
- **Modalités** : Facturation de loyers annuels et charges locatives d'un montant de 563 180 € H.T. pour l'exercice 2014.

Convention avec l'association Genatlantic

- **Administrateurs concernés** : Marina Roussel, Béatrice de Montleau.
- **Association concernée** : Genatlantic.
- **Nature et objet** : Subvention accordée par l'AFM-Téléthon à l'Association Genatlantic pour assurer ses coûts de fonctionnement.
- **Modalités** : Notification d'une subvention de 2 328 636 € pour l'exercice 2014.

Convention AFM Productions

- **Administrateurs concernés** : Laurence Tiennot-Herment, Julia Tabath.
- **Société concernée** : AFM Productions Sarl.
- **Nature et objet 1** : Achat de prestations audiovisuelles par l'AFM-Téléthon à AFM Productions et cession de droits par AFM Productions à l'AFM-Téléthon.
- **Modalités** : Achats et cession de droits pour un montant de 7 222 € T.T.C. pour l'exercice 2014.
- **Nature et objet 2** : Avance de trésorerie consentie par AFM-Téléthon à AFM Productions.
- **Modalités** : Avance s'élevant à 377 300 € au 31 décembre 2014.
- **Nature et objet 3** : Dans le cadre d'un bail, location de locaux abritant le siège et les activités d'AFM Productions.
- **Modalités** : Facturation de loyers annuels et charges locatives d'un montant de 1 608 € H.T. pour l'exercice 2014.

Convention avec le GIP Génopole

- **Administrateur concerné** : Laurence Tiennot-Herment.
- **Structure concernée** : Groupement d'intérêt public Génopole.
- **Nature et objet** : Subvention accordée au GIP Génopole pour assurer le financement du fonctionnement et des projets de développements de ce GIP.
- **Modalités** : Notification d'une subvention pour un montant de 270 000 € pour l'exercice 2014.

Convention avec Eurordis

- **Administrateur concerné** : Béatrice de Montleau.
- **Structure concernée** : Association Eurordis.
- **Nature et objet** : Convention de partenariat pour assurer le fonctionnement d'Eurordis.
- **Modalités** : Vote d'une subvention de 634 500 €.

Convention avec la Fondation Maladies Rares

- **Administrateur concerné** : Laurence Tiennot-Herment.
- **Structure concernée** : Fondation Maladies Rares.
- **Nature et objet** : Subvention accordée à la Fondation Maladies Rares par l'AFM-Téléthon.
- **Modalités** : Vote d'une subvention de 1 600 000 €.

Convention avec European Neuromuscular Center (ENMC)

- **Administrateur concerné** : Jean-François Malaterre.
- **Structure concernée** : Association European Neuromuscular Center (ENMC).
- **Nature et objet** : Contribution accordée à l'ENMC par l'AFM-Téléthon.
- **Modalités** : Règlement d'une contribution de 30 000 €.

Convention avec Alliance Maladie Rares

- **Administrateur concerné** : Marina Roussel.
- **Structure concernée** : Association Alliance Maladies Rares.
- **Nature et objet** : Subvention accordée par l'AFM-Téléthon.
- **Modalités** : Vote d'une subvention de 470 000 €.

Convention avec Vacances Répit Familles®

- **Administrateur concerné** : Claude Martelet.
- **Structure concernée** : Association Vacances Répit Familles®.
- **Nature et objet** : Cotisation.
- **Modalités** : Règlement d'une cotisation de 20 000 €.

Convention avec Maladies Rares Infos Services

- **Administrateur concerné** : François Lamy.
- **Structure concernée** : Association Maladies Rares Info Services.
- **Nature et objet** : Subvention accordée par l'AFM-Téléthon.
- **Modalités** : Vote d'une subvention de 181 000 €.

Convention avec le Centre de Ressources Handicap et Sexualité (CeReHS)

- **Administrateurs concernés** : Julia Tabath, Michel Bonnaire.
- **Structure concernée** : Groupement de coopération social et médicosocial CeReHS.
- **Nature et objet** : Subvention accordée par l'AFM-Téléthon.
- **Modalités** : Vote d'une subvention de 10 000 €.

Convention avec un administrateur

- **Administrateur concerné** : Patrick Bernuchon.
- **Nature et objet** : Avance accordée à Patrick Bernuchon dans le cadre des aides individuelles (aides à la compensation et aides sociales).
- **Modalités** : L'avance de 8 307 € accordée en 2013 a été annulée et transformée en une aide de 1 000 €. En 2014, une nouvelle aide de 3 605 € a été votée et payée sur un autre projet.

Convention de frais des administrateurs

- **Personnes concernées** : Jean-Pierre Allanic, Patrick Bernuchon, Stéphane Berthélémy, Pierre Bogino, Michel Bonnaire, Franck Capillery, Marguerite Friconneau, Michel Jemmi, Liliane Juin, François Lamy, Marie-Christine Loys, Jean-François Malaterre, Claude Martelet, Alexandre Méjat, Béatrice de Montleau, Marie-Christine Ouillade, Marina Roussel, Laure Sarraillon, Julia Tabath, Laurence Tiennot-Herment, Hanane Zarrouki.
- **Nature et objet** : Remboursement de frais.
- **Modalités** : Prise en charge par l'AFM-Téléthon de 113 427 € en 2014 dont 62 816 € pour règlement aux prestataires et 50 611 € pour remboursement sur la base de justificatifs de frais réels.

Conformément au décret no 2008-1500 du 30 décembre 2008 relatif à la réglementation financière et budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux, publié au Journal officiel du 31 décembre 2008, nous vous informons de l'existence de la convention suivante :

Convention avec le directeur de l'établissement de soins

- **Personne concernée** : Pascal Melin.
- **Modalités** : Versement d'une rémunération brute de 74 724 €, dont 2 100 € d'avantages en nature (mise à disposition d'un véhicule), pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

CONVENTION RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 261-7-1^{er}D DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS :

Convention avec un administrateur

- **Administrateur concerné** : Laurence Tiennot-Herment.
- **Modalités** : Versement d'une rémunération brute de 78 852 € dont 3 160 € d'avantages en nature constitués par la mise à disposition d'un véhicule pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, conformément au vote de la résolution n° 12 par l'assemblée générale du 12 juin 2004.

Paris La Défense, le 18 mai 2015



Bernard Bazillon,
Associé

